

CAHIER DES CHARGES 2022

AGREMENT FFA POUR LES PRESTATAIRES EN
CHRONOMETRAGE RUNNING ET INSCRIPTION EN LIGNE



 ielchrono@athle.fr

Applicable du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

1-L'agrément fédéral

L'agrément fédéral indique que le prestataire répond au cahier des charges des prestataires d'inscription en ligne et/ou chronométrage running et qu'il est en mesure d'assurer la mise en œuvre d'une prestation de qualité pour tous les organisateurs running, affiliés ou non, dans le domaine de l'inscription en ligne et du chronométrage des épreuves running dans le respect du règlement général de la protection des données (RGPD).

L'agrément est délivré après signature avant le 31 décembre 2021 d'un contrat exposant les obligations de la FFA et du prestataire

Les organisateurs gèrent librement, et en dehors de toute ingérence fédérale, la relation commerciale avec les prestataires agréés.

Les prestataires (entreprises, associations, ligues, comités, ...) doivent être en règle avec les lois sociales et fiscales françaises.

2-Principe de l'agrément

Le candidat fait acte de candidature par email auprès de la Commission Nationale Running (CNR), commission technique de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), responsable de la procédure d'attribution de l'agrément, à l'adresse mail suivante : ielchrono@athle.fr, entre le 01/09/2021 et le 31/10/2021.

L'octroi de l'agrément marque l'engagement du prestataire à respecter le cahier des charges mis en place par la FFA ainsi que les obligations prévues par le contrat

L'agrément est délivré pour une durée d'un an non renouvelable par la CNR, en concertation avec le Pôle « Systèmes d'Information » (DSI) et le service « Juridique et Vie associative » de la FFA.

Le nombre de prestataires agréés n'est pas limité.

Après étude des dossiers de candidature, la CNR valide les prestataires qui répondent aux attentes.

Les prestataires non retenus (notification par email) ne pourront postuler de nouveau à l'agrément que pour l'année suivante.

Pour statuer sur la candidature, la CNR pourra étudier les prestations antérieures à la candidature.

Le processus d'agrément est terminé et validé, une fois le contrat signé, lorsque le nom du candidat apparaît dans [la liste des prestataires agréés publiée sur le site fédéral \(accès grand public\)](#).

Le coût de l'agrément « inscription en ligne » est de 100 € par an.

Le coût de l'agrément « chronométrage » est de 100 € par an.

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle engendrant de nombreuses annulations, les agréments pour 2022 seront exonérés de cette somme.

Sur la base des rapports d'arbitrage établis par les officiels qualifiés et missionnés par la CNR ou les CRR (Commission Régionale Running). Le contrat signé prévoit notamment que la CNR se réserve le droit, à tout moment :

- a. d'avertir par mail le prestataire pour des remarques relevées sur une compétition, afin qu'il puisse apporter des mesures correctives ;
- b. de mettre en demeure par lettre recommandée le prestataire d'apporter des mesures correctives en cas de manquement relevé sur une compétition,
- c. de retirer, après un second manquement, l'agrément pour une période a minima de deux ans.

La CNR se réserve le droit de suspendre un agrément dans les cas suivants :

- ✓ Non-respect du contrat signé entre la FFA et le prestataire agréé
- ✓ Non-respect des critères obligatoires pour l'agrément
- ✓ Non-respect de la loi « informatique et libertés »

Aussi, un prestataire agréé peut informer à tout moment de son souhait de ne plus bénéficier de son agrément en informant la CNR par mail.

3-Critères obligatoires

Les prestataires proposant les services d'inscription en ligne et de chronométrage devront obligatoirement candidater pour les deux agréments.

3.1 - Les critères obligatoires sont :

- ✓ Structure ayant 1 an d'ancienneté
- ✓ 20 compétitions par an (10 pour les prestataires implantés en France outre-mer)
- ✓ Respect de la vie privée (accord du coureur pour affichage de son identité)
- ✓ Norme HTTPS si propriétaire d'un site internet
- ✓ Présence obligatoire à la réunion FFA bisannuel (1 réunion tous les 2 ans)
- ✓ Respecter la réglementation fédérale
- ✓ Utiliser la codification CIO pour les nationalités (GER pour l'Allemagne, etc. ...)

3.1 - Pour l'inscription en ligne, les critères obligatoires supplémentaires sont :

- ✓ Accord préalable de la FFA pour la collaboration en marque blanche

- ✓ Demander la date de naissance complète à l'inscription et la transmettre pour les classements
- ✓ Utilisation du webservice

3.2 - Pour le chronométrage, les critères obligatoires supplémentaires sont :

- ✓ Indiquer dans les mentions légales du site internet du prestataire « Transmission des résultats à la Fédération Française d'Athlétisme »
 - ✓ Recalage des performances au 1/10^{ème} de seconde pour le 1^{er}
 - ✓ Publication des performances officielles et réelles arrondies à la seconde supérieure
 - ✓ Fournir les performances de temps réel
 - ✓ Mettre en place un contrôle vidéo pour la gestion de litiges
- Afficher les résultats par écran
- ✓ Impression des résultats et des podiums à la demande
 - ✓ Modifier les résultats uniquement à la demande des officiels running FFA
 - ✓ Transmettre les résultats au format Logica (individuel avec temps réel, relais, épreuve en durée) dans un délai inférieur à 24 heures

4-Format des fichiers

Ces fichiers sont importables dans Logica Cross-Route (Logiciel de gestion des compétitions de cross, de compétitions sur route, trail, montagne, épreuve en relais ou en durée).

Il est possible d'acquérir Logica Cross-Route au tarif de 100 € par le [formulaire disponible sur le site fédéral](#).

Généralités pour les fichiers :

L'extension des fichiers pour le format Logica est uniquement « .txt », séparateur tabulation format UTF-8,

Les fichiers contiennent 2 lignes d'en tête,

Ne pas mettre de lettre accentuée, ni apostrophe.

Ne pas utiliser les caractères # ?!

Indiquer uniquement les numéros de licence FFA, ou passjamecourir ou carte de fidélité FFA.

Sur simple demande, nous pouvons fournir le fichier « Modele.xlsx » dans lequel il est indiqué le protocole à respecter pour les fichiers à fournir (Après ouverture du fichier, activer la modification pour afficher les commentaires).